

DEMANDE DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE A ECHEANCE DES FACTURES DE CANTINE

La mise en place de ce moyen de paiement s'effectue sans frais de la part de la Mairie ou de la Trésorerie. Elle n'entraîne pas de modification dans l'envoi de vos factures qui indiqueront en plus la date du prélèvement.

Pour bénéficier de ce service dès la prochaine facture, il convient de remplir l'imprimé ci-dessous et de le retourner rapidement accompagné d'un RIB, à la Mairie de Saint Jean de Tholome.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire
Sabrina ANCEL

Le responsable du SGC
Thomas ORTH

CANTINE MUNICIPALE

Joindre à votre demande un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne.

un prélèvement unique sera effectué à la date limite de paiement indiquée sur votre facture.

Facture établie au nom de : **M, Mme, Mlle**

Adresse

NE PAS SEPARER

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si la situation le permet, les prélèvements présentés par le Trésor public pour règlement des factures de cantine. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le Trésor public.

N° NATIONAL D'EMETTEUR

542922

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, Prénom :

Adresse :

DESIGNATION DU CREANCIER

SGC DE BONNEVILLE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Codes
Etabliss¹

Guichet

N° du compte

Clé

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE

Date

Signature du titulaire du compte à débiter